COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er décembre 2010

Étaient présents :
M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mm. CARLIER, COSTE, DUGLAND, METIVIER,
Mmes HUREAU, RENOULT,
Melle PHILIPPON.
Était absente : Mme JACOB
Etaient excusés :
M. BEAUFORT (pouvoir à F. DUGLAND)
Mme VAILLANT (pouvoir à M. PELAMATTI)

La séance est ouverte à 19h45. Secrétaire de séance désigné : M. Michel CARLIER**.**

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2010 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents ou représentés. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) ***Allocation Indemnité de conseil et de confection de budget du receveur municipal :***

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le nouveau Percepteur nous a fait parvenir l'état liquidatif de ses indemnités pour les 114 jours de 2010 correspondant au prorata de sa présence à la perception de Château-Thierry en remplacement de Mme Craighero. M. le Maire rappelle que le versement de ces indemnités est obligatoire. Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) ***Fond de Solidarité pour le Logement :***

M. le Maire rappelle l'objet de ce Fond de Solidarité : aider les personnes en difficultés financières à payer leurs loyers et leurs factures d'eau, de gaz, d'électricité et de téléphone. Ces différents opérateurs versent d'ailleurs une cotisation à ce fond géré par le Conseil Général. En l'absence de réponse de la part de la CCRCT, M. le Président du Conseil Général a sollicité l'ensemble des communes pour un versement à ce Fond. La Communauté de Communes consultée sur ce point nous demande de surseoir à toute décision avant son conseil communautaire qui se réunira prochainement. La délibération est donc mise en attente de la décision de la CCRCT.

c) ***USEDA Enfouissement des réseaux rue de Rome et rue du Carrefour :***

M. le Maire communique au Conseil Municipal les propositions de devis pour l'enfouissement des réseaux proposé par l'USEDA (EDF, Eclairage public et Téléphone domaine public et privé) Le montant global des travaux s'élève à 129 067,80 € se répartissant comme suit

- Subvention USEDA : 94 579,50 € (réseau électrique et éclairage public)
- Contribution communale : 34 488,30 € (éclairage public et téléphone)

Ces montants seront actualisés en fonction des coûts à la date de réalisation.
A noter, la répartition des charges financières:

- Réseau électrique : 100 % USEDA
- Eclairage public : partage USEDA/Commune
- Téléphone : 100 % commune

L'USEDA nous demande d'adopter une délibération permettant de pousser plus avant le

projet. M. le Maire rappelle que ce projet n'est qu'une partie d'un autre projet concernant le réaménagement des voies concernées. Il rappelle également qu'avant toute réalisation il est nécessaire de coordonner l'intervention des différents opérateurs (USEDA (EDF - France Télécom) / SARCT (assainissement) / USESA (eau) / ATESAT (travaux routiers) Une réunion sera convoquée début 2011 avec tous ces intervenants et que la réalisation ne devrait s'effectuer avant 2012, voir 2013. Néanmoins, le Conseil Municipal estime qu'il faut dès maintenant lancer les études et décide d'adopter la délibération à l'unanimité des présents ou représentés.

d) *Emprunt* :

L'année 2011 sera une année lourde financièrement pour les travaux déjà engagés et pour lesquels les subventions (DGE, FDS, CDDL, CCRCT, FRAPP) sont débloquées : Abris de bus, rampe personnes à mobilité réduite Mairie, réfection des trottoirs centre bourg, aire de jeu multisports. Bien que les capacités d'autofinancement soit bonnes, elles sont insuffisantes pour faire face à l'ensemble de ces dépenses en 2011. M. le Maire propose donc de souscrire un emprunt d'un montant de 60 000 € sur 12 ans pour financer ces travaux et ne pas en retarder d'avantage la réalisation.

Un débat s'instaure au sein du Conseil. Certains conseillers s'interrogent sur l'endettement de la commune, les implications sur les prochaines mandatures et la nécessité de poursuivre l'opération « City Stade » qui est un investissement lourd. M. le Maire rappelle qu'il ne reste qu'un seul emprunt en cours qui se terminera en janvier 2013. Par ailleurs, les montants des remboursements envisagés sont équivalents à ceux actuels et ne bloqueront pas la possibilité d'autres emprunts dans le futur, le taux d'endettement étant faible. D'autre part, la réalisation d'une aire multisports fait partie, entre autre, des engagements pris lors de notre élection et représente un plus pour notre commune dont la population se rajeunie d'année en année. Il faut également savoir que les subventions attribuées sont à utiliser dans les deux années qui suivent la demande. Il nous est donc toujours possible de retarder ou d'annuler une opération si la conjoncture ne permettait pas d'aboutir sans mettre en péril les finances communales. Le Conseil décide donc d'adopter à l'unanimité des présents ou représentés la délibération l'autorisant à effectuer les démarches et signer les contrats de prêts.

3/ Point sur les dossiers en cours :

a) *Travaux du gaz :*

Nous avons toujours des problèmes avec l'entreprise T.P.L. pour la finalisation des travaux du gaz et la rectification des malfaçons constatées conjointement et dûment répertoriées. Malgré plusieurs courriers en recommandé, nous n'avons pour le moment vu aucun début d'exécution. GrDF a été informé de cet état de chose. Nous osons espérer que le retour de conditions climatiques favorables sera propice aux dieux des travaux publics !

b) *Demande d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau des barques de pêche :*

Un courrier nous a été adressé par M. Kreutzer de Mont St Père. Si le Conseil Municipal n'a pas d'opposition particulière à cette demande, il s'étonne que cette demande émane d'un particulier (qui plus est n'est pas glanois), disant agir au nom de la société de pêche.

Un courrier sera adressé à cette personne pour lui rappeler que la Commune n'est pas propriétaire des berges de la Marne. Il faut donc l'autorisation de V.N.F. (Voie Navigables de France) pour l'édification de cette rampe et que cette demande devrait être faite directement par la société de pêche pour pouvoir aboutir. Une fois l'autorisation délivrée, il sera temps de voir avec la Commune pour une éventuelle réalisation. Affaire à suivre.

c) *Dégradations de biens communaux (accident du 23 novembre 2010) :*

Le panneau Stop au carrefour de la rue d'En Bas et de la RD3 a été endommagé.

Le pignon de la maison d'une de nos concitoyennes a également subi des dégâts. Le camion responsable des dégradations n'a pas daigné s'arrêter et seul la présence d'esprit d'un conseiller a permis de retrouver l'auteur des faits. Un constat a été réalisé par la gendarmerie. L'affaire s'annonce compliquée car elle implique le chauffeur, qui ne reconnaît pas les faits, l'assurance du tracteur en location, l'assurance de la remorque elle aussi en location auprès d'une autre entreprise. Le dossier est entre les mains des assureurs.

d) *Récapitulatif des subventions obtenues :*

M. le Maire fait un récapitulatif des subventions obtenues pour la réalisation de la réfection des trottoirs (FDS 2010) la réalisation de la rampe d'accessibilité à la Mairie (DGE 2010), les abris bus et l'aire de stationnement (DGE, CDDL, CCRCT 2010 + FDS 2011), l'aire multisports (CDDL, FRAPP) et les reports demandés sur l'année 2011.

e) *Demandes de subventions à faire en 2011 :*

M. le Maire informe le conseil des demandes de subventions à effectuer en 2011 :

- FDS : Réalisation de l'entrée du chemin des gîtes de Champillon
- FDS : Travaux routiers parking abris de bus

Cette liste n'est pas limitative

f) *Etat d'avancement de la préparation des appels d'offre :*

Un contrat a été signé avec M. Varin pour la réalisation des dossiers des abris de bus et de la rampe Personne à Mobilité Réduite de la Mairie pour un montant de 3000 €. Un premier versement de 1300 € a déjà été effectué. M. Varin sera relancé pour accélérer la réalisation de ces dossiers qui deviennent urgents.

M. Cholet sera lui aussi relancé pour la réalisation des études et des appels d'offres pour l'aire multisports.

Les nouvelles procédures mises en place par la législation retardent de façon significative l'aboutissement de ces projets et entament quelque peu le moral des Conseillers en charge des projets.

g) *T.A.D. :*

Suite aux questionnaires communs et aux réponses données par les habitants des trois communes concernées (Gland, Mont St Père et Chartèves) nos demandes ont été entendues par la commission Transports de la CCRCT. De nouveaux horaires de desserte entreront en vigueur bientôt. Les Glanois seront informés des modifications dans la Feuille de Chêne de décembre 2010. Ces modifications portent sur l'aller à Château-Thierry le matin et le retour du soir.

4/ Questions diverses :

a) *Etat de santé de Mme la secrétaire de Mairie :*

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'état de santé de Mme Angot a nécessité son hospitalisation d'urgence. Pour le moment Mme Angot est toujours en congé grave maladie jusqu'au 22 mars 2011.

Deux de nos employés communaux sont susceptibles de partir en retraite en 2011.

Pour ces dossiers, un rendez-vous sera pris auprès du Centre de Gestion de Chauny afin de faire le point. Le Conseil Municipal est, dès maintenant, invité à réfléchir et faire des propositions pour le futur (emploi temps plein, deux mi-temps, temps partiels, quotité horaire, type de contrat, etc.)

b) *Remerciements :*

L'association « Voir autrement » nous remercie pour la subvention reçue en 2010.

c) ***L.V.P. :***

La Trésorerie de Château-Thierry a transmis le dossier des créances de la Société L.V.P. à un huissier en vue du recouvrement des sommes dues à la commune au titre des loyers et charges impayées.

d) ***Zone de compostage :***

Suite à la future donation à la commune d'un terrain appartenant à M. Fanton, la création d'une aire de compostage est envisagée pour les déchets verts de la commune.

e) ***Réseau « Natura 2000 » :***

M. Métivier fait compte rendu au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue à la Fondation Guynemer.

Il est créé une zone protégée « Natura 2000 » englobant le bois de Barbillon et l'étang de Trugny. Cette zone a pour objet la protection d'espèces animales rares et de leur habitat. Le territoire de la commune s'étendant partiellement sur cette zone est concerné.

f) ***Affouagistes :***

L'ONF a donné l'autorisation à la commune pour l'exploitation des têtes des chênes abattus en 2010 et le dégagement d'une bande de bois le long du chemin desservant les usages afin d'en assurer le maintien en bon état (assainissement du terrain et réduction de l'humidité)

Un appel à candidature pour effectuer ces coupes sera publié par affichage municipal le 11 décembre 2010. Les personnes intéressées auront une semaine pour se faire connaître en Mairie. Le tirage au sort des lots aura lieu le 18 décembre au matin en Mairie. Un règlement des affouages sera signé à cette occasion par chacun des affouagistes précisant les modalités d'exécution des travaux.

g) ***Planning 2011 des animations :***

Programmation des animations connues de l'année 2011 autres que les commémorations officielles :

- Loto : 13 février 2011
- Fête de la musique : 19 juin 2011
- Brocante : 4 septembre 2011
- Loto : 15 octobre 2011
- Marché de Noël : 19 et 20 novembre 2011
- Repas du CCAS : 4 décembre 2011
- Arbre de Noël : 18 décembre 2011

h) ***Permanences et Fêtes de fin d'année :***

Répartition des permanences du samedi des mois de décembre 2010 et janvier 2011.

Fermeture de la Mairie les vendredis 24 décembre 2010 et 31 décembre 2010.

i) ***Modification des tarifs du Foyer rural :***

Le foyer rural est très régulièrement loué par les Glanois et les extérieurs. Mais la plupart des charges ayant augmentées au cours de l'année 2010 et considérant que les tarifs sont inférieurs à ceux pratiqués aux alentours, M. le Maire propose de modifier les tarifs de location comme suit :

	Glanois	Extérieurs
Week-end	220 €	350 €
Journée	110 €	175 €
½ journée	60 €	90 €

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

j) ***<u>Feuille de Chêne :</u>***

Parution prévue le 15 décembre 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.